

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 11 novembre 2020

N/Réf. : 06593 (121859)

Objet : Demande d'accès à l'information du 13 octobre 2020

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 13 octobre 2020 visant à obtenir *tout document, rapport, lettre, statistique, données qui ont été envoyés par des employés (fonctionnaires) du Bureau du coroner à des responsables de l'INSPQ en lien avec la pandémie entre le 1^{er} mars et le 13 octobre 2020.*

La coroner en chef a été sollicitée par un interlocuteur de l'INSPQ pour obtenir ses commentaires à la suite de l'élaboration d'un document portant sur la gestion des décès reliés à la Covid-19. Nous avons retracé différents échanges de courriel donnant suite à cette collaboration entre la coroner en chef et l'INSPQ.

À cet égard, les versions préliminaires ne sont pas accessibles, car elles constituent des ébauches au sens de l'article 9. Par ailleurs, les commentaires de la coroner en chef portant sur des passages de ces ébauches constituent des éléments visés à l'article 37 et par conséquent, ne vous seront pas communiqués. Par contre, vous pouvez consulter le document dans sa forme finale à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/2975-guide-gestion-deces-covid-19>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

... 2

Veillez agréer, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.